

Communiqué de presse

Vevey, le 12 septembre 2016

La Ville de Fribourg recertifiée equal-salary

La Ville de Fribourg a renouvelé pour la troisième fois sa certification equal-salary, faisant ainsi la preuve d'un engagement durable pour l'égalité salariale. Ce faisant, elle affirme sa position d'organisation modèle envers son personnel ainsi qu'envers l'économie fribourgeoise. A noter que cet évènement coïncide avec la signature, la semaine dernière à Berne, de la Charte pour l'égalité salariale par plusieurs collectivités publiques.

Le label equal-salary a été remis à Thierry Steiert, Syndic en présence de Catherine Agustoni, Secrétaire de Ville et d'André Dousse, Chef de service des Relations humaines. A cette occasion, Thierry Steiert, a rappelé que « *la Ville de Fribourg figure parmi les 25 collectivités publiques de Suisse qui ont signé la Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. Elle entend ainsi confirmer sa volonté de promouvoir l'égalité salariale, cause pour laquelle elle s'est engagée depuis plusieurs années et qui lui a permis d'obtenir la certification « equal-salary » en 2009 déjà.* »

L'égalité salariale dans les faits

Alors que la plupart des entreprises affirment pratiquer une politique salariale respectant l'égalité entre femmes et hommes, la différence de rémunération entre les unes et les autres reste de 15,1 %¹ à l'échelon national. Une partie de cet écart, environ 60%, est due à des facteurs explicables, tels que les qualifications personnelles et les facteurs liés au poste de travail et à l'entreprise. Environ 40% résultent de facteurs potentiellement discriminatoires.

Le Conseil fédéral a annoncé vouloir prendre de nouvelles mesures pour obliger les employeurs d'au moins 50 personnes à procéder régulièrement à une analyse des salaires dans leur entreprise et à faire contrôler son exécution par des tiers.

Déjà une référence

La Ville de Fribourg fait partie des organisations pionnières qui se sont lancées dans la certification en 2009 déjà. Actuellement, plus de 40 procédures ont été initiées. 19 organisations ont été certifiées à ce jour en Suisse et à l'international.

¹ OFS, Résultats de l'enquête suisse sur la structure des salaires 2015



Outre une évaluation statistique de la politique salariale de l'entreprise candidate réalisée en collaboration avec l'OUE², la certification comprend un audit permettant de vérifier les engagements de la direction et leur mise en œuvre au niveau de la gestion des ressources humaines, ainsi qu'une consultation des collaboratrices et des collaborateurs. La procédure de certification apporte des pistes d'amélioration, qui constituent une véritable plus-value pour l'entreprise candidate.

La preuve d'une pratique salariale équitable

En obtenant le label equal-salary, l'entreprise ou la collectivité publique prouve qu'elle s'engage en faveur de l'égalité salariale entre femmes et hommes. Elle est en mesure de communiquer sur ses pratiques salariales à l'interne et à l'externe. Ce type d'initiative améliore la motivation du personnel et rend l'entreprise plus attractive pour la recherche de talents.

Soutien de la Confédération

SGS, leader mondial de la certification, assume la responsabilité des audits.

La Confédération soutient equal-salary par le biais des aides financières prévues par la loi sur l'égalité.

Contacts presse

Fondation EQUAL-SALARY, Véronique Goy Veenhuys, Founder & CEO,
T + 41 79 250 95 39, veronique.goy@equalsalary.org

Ville de Fribourg, André Dousse, Chef de service RH, T +41 26 351 71 25,
Andre.Dousse@ville-fr.ch

² Observatoire universitaire de l'emploi de l'université de Genève